

Image not found or type unknown



Remplacement pour maladie

Par **sarah31055**, le **31/03/2015** à **12:51**

Bonjour à tous,
J'effectue depuis le 3 mars dernier un remplacement pour maladie dans un établissement scolaire. Le 29 mars dernier la personne que je remplace a prolongé son contrat jusqu'au 7 mai. Cependant le rectorat a décidé d'arrêter mon contrat au début des vacances scolaires (10 avril) et d'en refaire un autre à la fin des vacances (le 27 avril). Ainsi je ne serais pas payé durant deux semaines. Est-ce légal? Que puis-je faire?
D'avance je vous remercie